



Anständige Löhne!

Was ist ein gerechter Lohn? Um es vorwegzunehmen: Anständige Löhne ergeben später einmal auch anständige Renten. Welch verfassungswidriger unsinniger Teufel hat wohl Herrn Müller, Direktor des Arbeitgeberverbandes, geritten, als er den respektlosen Satz «Man kann von den Arbeitgebern oder von der Wirtschaft nicht verlangen, dass sie Existenzsicherung betreiben. Irgendwo hört es auf» Im Notfall muss halt dann die Sozialhilfe einspringen! Solche Sätze können nur von best- oder schwer überbezahlten Wirtschaftsdemagogen stammen.

Es geht hier um die Revision der Allgemeinverbindlicherklärung von Gesamtarbeitsverträgen (GAV). Neu sollen vom Bundesrat für allgemein verbindlich erklärte GAVs kantonalen Mindestlöhnen vorgehen. GAVs handeln Sozialpartner und Gewerkschaften aus.

Die rechte Mehrheit im Nationalrat hat – mit Hilfe der 5 bürgerlichen freiburgischen ParlamentarierInnen – nach hitziger Diskussion entschieden, dass die vom Souverän beschlossenen kantonale Mindestlöhne nicht mehr gelten sollen, auch wenn sie höher als solche in den geltenden GAVs sind.

Die Vorlage würde dazu führen, dass tausende Tieflohn Betroffene wieder eine Lohnsenkung zu befürchten hätten, obwohl ihre Mindestlöhne in Volksabstimmungen demokratisch beschlossen wurden.

Mindestlöhne sind ein wirksames Mittel gegen Armut. In mehreren Kantonen haben die Stimmberechtigten sie demokratisch beschlossen. Der Angriff der Rechten auf diese Entscheide öffnet nicht nur Tür und Tor für Lohndumping. Mit diesem Angriff würden auch demokratische Entscheidungen in Kantonen und Gemeinden durch Bundesbern übergangen.

Der Bundesrat stellt sich gegen die Vorlage – der Ständerats-Entscheid steht noch aus. Dieses unsoziale und undemokratische Gesetz muss mit aller Kraft bekämpft werden.



Des salaires décents !

Qu'est-ce qu'un salaire équitable ? Pour le dire tout de suite : Des salaires décents donneront plus tard des rentes décentes. Quel diable insensé et anticonstitutionnel a bien pu animer M. Müller, directeur de l'Union patronale suisse, lorsqu'il a prononcé la phrase irrespectueuse : « On ne peut pas exiger des employeurs ou de l'économie qu'ils assurent le minimum vital. Un point c'est tout ! En cas d'urgence, c'est tout simplement l'aide sociale qui doit prendre le relais ! » De telles phrases ne peuvent être prononcées que par des démagogues économiques trop bien payés.

Il s'agit ici de la révision de l'extension du champ d'application des conventions collectives de travail (CCT). Désormais, les CCT déclarées de force obligatoire par le Conseil fédéral primeront sur les salaires minimums cantonaux. Les CCT sont négociées par les partenaires sociaux et les syndicats.

La majorité de droite du Conseil national - avec l'aide de 5 parlementaires bourgeois fribourgeois - a décidé, après un débat houleux, que les salaires minimums cantonaux décidés par le souverain ne devraient plus s'appliquer, même s'ils sont plus élevés que ceux prévus par les CCT en vigueur.

Ce projet aurait pour conséquence que des milliers de personnes touchant des bas salaires auraient à nouveau à craindre une baisse de leur salaire, bien que leurs salaires minimaux aient été décidés démocratiquement lors de votations populaires.

Les salaires minimaux sont un moyen efficace de lutter contre la pauvreté. Dans plusieurs cantons, les électeurs les ont adoptés démocratiquement. L'attaque de la droite contre ces décisions n'ouvre pas seulement la porte au dumping salarial. Cette attaque permettrait également à la Berne fédérale de passer outre les décisions démocratiques prises dans les cantons et les communes.

Le Conseil fédéral s'oppose au projet - la décision du Conseil des Etats n'a pas encore été prise. Cette loi antisociale et antidémocratique doit être combattue de toutes nos forces.
